5 novembre 2002 **02.365**

Question Willy Haag

L'appel au meurtre ou jusqu'où la tolérance de l'intolérance islamique peut-elle dériver?

M. Hani Ramadan est directeur du Centre islamique de Genève et enseignant dans une école publique: cycle d'orientation de Meyrin (GE).

Dans le journal *Le Monde*, récemment, il justifia la condamnation à mort des femmes adultères par la sauvage et moyenâgeuse lapidation.

Vendredi 11 octobre 2002, le Conseil d'Etat genevois l'a suspendu de ses fonctions d'enseignant. Cet inadapté a annoncé qu'il déposerait un recours contre cette décision.

- 1. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel est-il prêt à soutenir publiquement la décision du Conseil d'Etat de Genève?
- 2. Si pareil appel au meurtre était proféré dans notre canton, même en l'absence d'une fonction publique de son auteur, quelle serait l'attitude de notre gouvernement?

Cosignataires: M. Schafroth, M. Desaulles-Bovay, B. Zumsteg, W. Geiser, F. Loeffel, M. Grossmann, J.-B. Wälti, R. Tanner et A. Gerber.